

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 94-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'exposition dans les salles casadéennes.

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter l'exposition dans les salles Casadéennes, le stationnement de tous les véhicules **est interdit sur une place de parking devant les salles Casadéennes du vendredi 24 juillet 2026 8H au jeudi 30 juillet 2026 18H.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 24 juillet 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

